SOCIETE ___ SARL AU CAPITAL SOCIAL : ___ DINARS SIEGE SOCIAL : ___ IDENTIFIANT UNIQUE : ___

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU

L'assemblée générale s'est tenue le <u>à heures entre les associés de la société</u> , société responsabilité limitée au capital de <u>Dinars (ci-après désignée la « Société »)</u> , se sont réunis au siège de société en Assemblée Générale Ordinaire (ci-après désignée l' « Assemblée »).
Personne Physique:
yassmine souissi hamza ghabi ahmeed ahmeed marwa marwa
Personne Morale : orange tunisie
yassmine souissi
Autre(s) personne(s) présente(s) ou représentée(s) :
yassminee azertyazerty

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

L'Assemblée ratifie le mode et le délai de convocation de la présente Assemblée et la déclare régulièrement constituée.
Cette résolution mise aux voix, est;
DEUXIEME RESOLUTION
L'Assemblée décide de nommer le cabinet le Cabinet immatriculée au registre du commerce sous le numéro et ayant le matricule fiscal numéro représenté par en qualité de commissaire aux comptes pour une période de
Le nouveau commissaire aux comptes gérant présent à l'Assemblée, remercie les associés pour la confiance qu'ils lui ont manifesté et déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être attribuées.
Cette résolution mise aux voix, est;
TROISIEME RESOLUTION
L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour accomplintoutes formalités et publications partout où besoin sera.
Cette résolution mise aux voix, est ;
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à heures.
LE PRESIDENT
LES ASSOCIES
Personne Physique :
yassmine souissi hamza ghabi ahmeed ahmeed marwa marwa
Personne Morale :
orange tunisie yassmine souissi